

**MODIFICATION
N°12
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Règlement graphique
Planche 6/6

www.atelier-atu.fr



Par délibération du Conseil Municipal	
Approbation du P.L.U.	le 22/11/2005
Modification n°1	le 27/11/2006
Modification n°2	le 05/09/2007
Modification n°3	le 27/01/2009
Modification n°4	le 16/03/2010
Révision simplifiée n°1	le 12/07/2011
Révision simplifiée n°2	le 05/07/2012
Modification n°5	le 11/02/2013
Modification n°6	le 24/02/2014
Modification n°7	le 09/07/2015
Modification n°8	le 20/10/2016
Modification n°9	le 11/07/2017
Modification simplifiée n°1	le 17/07/2018
Modification n°10	le 04/06/2020
Modification n°11	le 16/12/2022

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
04/04/2023	DOCUMENT DE TRAVAIL	1/5000	3

Ville de Muret, Hôtel de ville - 27 rue Castelnau, 31000 Muret
tel : 05 61 51 95 95 / courriel : urbanisme@mairie-muret.fr

- LEGENDE**
- PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU
- ▲▲▲ Prescription d'implantation
 - Prescription d'implantation et de stationnement
 - Prescription de hauteur
 - ▨ Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du CU)
 - ▨ Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L113.1 du CU)
 - ▨ Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
 - ▨ Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation O.A.P.
 - ▨ Zone d'aménagement commercial ZACoM
 - ★ Eléments bâtis d'intérêt architectural et patrimonial (article L151.23 du CU)
 - ▨ Voies classées bruyantes
 - ▨ PEB de l'aérodrome de Muret l'Herm

